Frais de mission
Frais de stage
Qui peut en bénéficier ?

	Motivation du déplacement	Lieux du déplacement	type de frais remboursé
agent en mission	exécution du service muni d'un ordre de mission mission ≤ 12 mois	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Agent en tournée	agent en poste à l'étranger déplacement de service	à l'intérieur du pays de sa résidence administrative à l'intérieur de sa zone de compétence	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Agent en intérim	occuper un poste temporairement vacant	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Agent en stage	suivre une formation de l'administration préalable à la titularisation	peu importe	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
	suivre une formation continue de l'administration	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Concours ou examens	se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission ou d'un examen professionnel	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique 1 aller-retour par an (sauf si convocation aux épreuves d'admissions)

Résidence administrative : territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté ou l'école où il effectue sa scolarité.
Résidence familiale : commune sur lequel se situe le domicile de l'agent.
Constitue une seule et même commune : toute commune et commune limitrophe desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Si vous utilisez votre véhicule personnel, avec l'autorisation de votre chef de service, vous êtes indemnisé de vos frais de déplacement :

- soit sur la base du tarif de transport en commun le moins onéreux
- soit sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type de véhicule, la puissance et la distance parcourue

Paris, le 07 mars 2019

Bureau National Alternative Police - CFDT - 47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
secretariat@alternativepn.fr - www.alternativepn.fr